Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 079-200069755-20250710-C03_04_2025_20B-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

N° C03_04_2025_20B - Restructuration du réseau de chaleur de Lezay - Poursuite de l'activité et décision d'arrêt d'exploitation de la zone centrale

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	57	15	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BERNARD Eric), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
ARCHAIMBAULT Monique, BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, PICARD Christian,

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 079-200069755-20250710-C03_04_2025_20B-DE

ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

****

Restructuration du réseau de chaleur de Lezay - Poursuite de l'activité et décision d'arrêt d'exploitation de la zone centrale

La communauté de communes a mis en service en 2007 un réseau de chaleur sur la commune de Lezay desservant la quasi-totalité des bâtiments publics de la commune et une trentaine de logements.

À la suite d'un constat de nombreuses malfaçons et d'un mauvais choix de conception initial, ce réseau de chaleur a fait l'objet d'une action en justice engagée dès 2010 pour couvrir les malfaçons permettant une indemnisation de la communauté de communes à hauteur de 210 000 €.

Ce réseau présente aujourd'hui de plus en plus d'interruptions de service pour cause de fuites (plus de 30 jours en 2023) avec un rendement de 52%, mettant en déficit chronique son fonctionnement malgré les efforts engagés par la collectivité.

La communauté de communes ne peut pas maintenir la situation en l'état pour les raisons suivantes :

- Raisons d'ordre fonctionnel :

  - La livraison de la chaleur n'est pas assurée de manière continue,
  - Cela engendre un risque sanitaire pour les occupants des bâtiments non alimentés (EHPAD, école, logements, centre de loisirs),

- Raisons d'ordre budgétaire :

  - Déficit cumulé.

Les scénarii ont été présentés en bureau communautaire en date du 13 février 2025. Le choix du bureau s'est porté sur le scénario n°1.

La collectivité prend acte des difficultés d'ordre fonctionnel et budgétaire et prend responsablement le choix du scénario n°1. En effet, ce scénario consiste en la poursuite d'activité du réseau de chaleur par sa restructuration en deux réseaux distincts, le réseau nord et le réseau sud avec déconnexion de la partie centrale défectueuse alimentant les logements.

Le réseau de chaleur Temple de Lezay est réglementairement organisé autour d'un règlement de service et de contrats avec les différents usagers.

La zone centrale compte à ce jour 17 logements abonnés à ce réseau de chaleur :

- 15 sont de la propriété d'Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) dont 4 logements que nous ne pouvons plus chauffer au vu de l'état de la tuyauterie nécessitant des reprises sous dalle ;

- 2 logements appartiennent à des propriétaires privés.

Afin de permettre la poursuite de l'activité du réseau de chaleur et d'alimenter en chaleur les bâtiments publics des grappes nord et sud (Ecole, mairie, centre de loisirs, gendarmerie, Ehpad, salle des fêtes...) et ainsi répondre à une motivation d'intérêt

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 079-200069755-20250710-C03_04_2025_20B-DE

général, il est proposé de résilier l'ensemble des 17 contrats d'abonnement à compter du 30 juin 2025.

Dans l'objectif d'assurer la pérennité du service et des ouvrages,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'arrêt d'exploitation de la partie centrale du réseau de chaleur Temple de Lezay (17 logements concernés) et la résiliation des contrats d'abonnement liés pour motif d'intérêt général à compter du 30 juin 2025 ;
- AUTORISER le président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
15 juil. 2025

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
10 juil. 2025